

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 470 promulguant en Côte Française des Somalis , le décret n° 52-429 du 23 avril 1952

n° 470

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 mai 1952

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1952

Date du numéro
1 juin 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret n° 49-1595 du 14 décembre 1949, rendant applicables aux ; Territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer les dispositions de la loi n° 49-572 du 23 avril 1949 permettant le changement des prénoms de l'adopté en cas d'adoption ou de légitimation adoptive et modifiant les articles 350, 354 et 369 du Code civil, promulgué par arrêté n° 322 du 14 mars 1950,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué, en Côte Française des Somalis, le décret n° 52-429 du 23 avril 1952 modifiant l'article 2 du décret n° 49-1595 du 14 décembre 1949 susvisé (J.O.R.F. n° 101 du 25 avril 1952, p. 4272). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.